



DANS DIALOGUE

- **UN FORMULAIRE D'ENTENTE DE LICENCE (FEL) DIALOGUE DÛMENT COMPLÉTÉ, APPROUVÉ ET LIÉ À LA DEMANDE** afin de confirmer les droits du (des) Télédiffuseur(s) canadien(s) et ou la contribution de leur enveloppe 2022-2023. Veuillez consulter le [Guide d'Utilisation FEL](#) sur le site web du FMC sous la section Programme *BESOIN D'AIDE?*
- **UN FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLÉTÉ AVEC LE NUMÉRO [PERSONA-ID](#) # DANS LES SECTION APPLICABLE** Veuillez consulter le [Guide de demande](#) sur le site web du FMC sous la section Programme *BESOIN D'AIDE?*

À partir de 2022-2023, l'admissibilité aux initiatives du FMC destinées aux Communautés reflétant la diversité ou visant la parité des genres pour les programmes énumérés dans le document [PERSONA-ID PAR PROGRAMME](#) sera déterminée à partir des renseignements fournis par les personnes ayant créé un compte dans le système d'auto-identification PERSONA-ID. Les Requérants qui aspirent à bénéficier des initiatives ci-dessus mentionnées devront consulter les exigences propres à chaque programme, s'assurer d'obtenir l'ensemble des numéros PERSONA-ID requis et de les inclure dans la section du personnel clé et des actionnaires, administratrices et administrateurs de la demande Dialogue en ligne.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR

- **ENTENTE(S) DE DROITS DE DIFFUSION POUR TOUTES LES LICENCES ADMISSIBLES** des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à cette étape. Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

- **DOCUMENTATION CONFIRMANT TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES**
- **CALCUL DÉTAILLÉ DES CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL ET PROVINCIAL** consultez la Politique de traitement des crédits d'impôt, Annexe B, chapitre 7. Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur. Les projets doivent inclure 90 % de chacun des crédits d'impôt fédéral et provincial estimatifs dans leur structure financière, sous peine de voir la contribution du FMC réduite pour compenser la différence lorsque ceux-ci seront ajustés à 90 % chacun par les analystes.
- **DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** dans le cas d'une captation de spectacle produite par partie apparentée : le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle. Dans le cas d'une coproduction internationale, en vertu d'accords officiels, un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé.
- **ENTENTE(S) DE DISTRIBUTION** toute preuve d'engagement du(des) distributeur(s), avec ou sans avance de distribution.
- **ENTENTES DE FINANCEMENT** toutes preuves d'engagement de financement représentant 100 % des dépenses admissibles du projet (excluant le montant demandé).
- **PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN MARCHÉ ET DE PROMOTION**

Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :

- **(MN) BUDGET DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** une ventilation des coûts liés à la production de la composante MN ([formulaire disponible](#)).

RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF

- **SYNOPSIS** décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire.
- **MATÉRIEL CRÉATIF** scénario, bible, traitement, scène à scène, description des éléments créatifs et les activités de découvrabilité numérique. Fournissez tout hyperlien du premier et dernier épisode du cycle précédent.
- **DÉCLARATION DE L'INTENTION DE RÉALISATION** comment le projet et le matériel répondent aux critères prévus aux Principes directeurs (vision, originalité, créativité du concept et de l'approche, innovation dans la forme, pertinence et répercussions sociales) (4 pages max).
- **FILMOGRAPHIE DE LA RÉALISATRICE OU DU RÉALISATEUR**
Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :
- **(MN) DESCRIPTION DU PROJET** veuillez aussi indiquer comment la composante MN est associée ou dérivée de la composante télé.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS

- **SOMMAIRE DE LA CHAÎNE DE TITRES** une liste chronologique de tous les contrats liés aux droits d'auteur du projet de la conception jusqu'à la présentation de la demande.
- **DOCUMENT(S) RELATIF(S) AUX DROITS** (INCLUANT TOUTES ENTENTES DE SCÉNARISATION ET DE RÉALISATION SIGNÉES) y compris, sans s'y limiter, les ententes de transferts de droits, les contrats d'option ou d'acquisition, la permission d'une maison d'édition, l'avis de renonciation et les actes de cession prouvant que la société requérante détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour produire, distribuer et/ou exploiter la composante télé dans les marchés cibles **OU** un avis (opinion) juridique concernant la chaîne de titres qui confirme, à la satisfaction du FMC, que la société requérante est propriétaire de tous les droits.
- **ENTENTE(S) DE COPRODUCTION CANADIENNE(S) ET/OU ÉTRANGÈRE(S)** dans le cas des coproductions internationales en vertu d'accords officiels : un exemplaire de la demande de recommandation préliminaire soumise au service des coproductions de TFC.
Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :
- **(MN) SOMMAIRE DE LA CHAÎNE DE TITRES** une liste chronologique de tous les contrats liés aux droits d'auteur du projet de la conception jusqu'à la présentation de la demande.
- **(MN) DOCUMENT(S) RELATIF(S) AUX DROITS**

PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ

- **LISTE DÉTAILLÉE DES MEMBRES DE LA DISTRIBUTION ET DE L'ÉQUIPE** précisez la nationalité.
- **CURRICULUM VITÆ DE TOUTES LES PRODUCTRICES OU PRODUCTEURS, SCÉNARISTES, RÉALISATRICES OU RÉALISATEURS ET D'ÉLÉMENTS DE NOTORIÉTÉ** décrivant l'historique complet des emplois, la formation, les attestations ainsi que les prix et les nominations reçus à ce jour avec hyperlien(s) des œuvres des réalisatrices ou réalisateurs.
- **SOMMAIRE DES PRIX ET DES FESTIVALS** pour les Productrices/Producteurs, Scénaristes et Réalisatrices/Réalisateurs (le cas échéant) (formulaire disponible).
- **LETTRÉ(S) OU COURRIEL(S) DÉMONTRANT LA PRÉSENCE CONFIRMÉE D'ÉLÉMENTS DE NOTORIÉTÉ TELS QUE DES PERSONNALITÉS, DES ACTRICES OU ACTEURS, OU DES NARRATRICES OU NARRATEURS, COMPOSITRICE OU COMPOSITEURS CONNUS, UNE PRÉSENCE SIGNIFICATIVE DANS LES MÉDIAS SOCIAUX OU UNE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SOUS-JACENTE CONNUE ET RECONNAISSABLE**
Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :
- **LISTE DÉTAILLÉE DES MEMBRES DE LA DISTRIBUTION ET DE L'ÉQUIPE** précisez la nationalité.

INFORMATION CORPORATIVE les documents de cette section sont à soumettre sous le menu **Enregistrements**, sous **Mes organisations**; sélectionnez une compagnie; sélectionnez le bouton **Gérer les documents** en haut à droite; cliquez sur Ajouter, puis cliquez sur **Soumettre**. Pour les productions internes des télédiffuseurs : ces documents ne sont pas requis.

- **NOUVEAU DÉCLARATION SUR LE STATUT CANADIEN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES** (le nouveau formulaire 2022-2023 est disponible sur le site du FMC). Veuillez soumettre un formulaire pour la société requérante et, le cas échéant, pour le co-requérant, les sociétés mères ou tout autre actionnaire qui est une société.
- **DOCUMENT DE CONSTITUTION** fournissez les statuts constitutifs et les règlements de tous les sociétés requérantes et co-requérantes, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
- **PROFIL DE LA SOCIÉTÉ** y compris le mandat de la société pour tous les sociétés requérantes et co-requérantes, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
- **CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES** (le cas échéant).
- **ATTESTATION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** document portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeantes et dirigeants.
- **ÉTATS FINANCIERS** fournissez ceux des trois dernières années, et ce, pour toutes les sociétés requérantes et co-requérantes, ainsi que leurs sociétés mères. Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander à la société requérante, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés. Des états financiers annuels consolidés et vérifiés, si le revenu annuel brut consolidé de la société requérante et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels consolidés, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé de la société requérante et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels non consolidés, accompagnés d'un avis aux lectrices et lecteurs si le revenu annuel brut consolidé de la société requérante et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars.

**Le FMC se réserve le droit d'exiger d'autres documents des sociétés requérantes pour l'achèvement de l'évaluation du projet.*

NOMENCLATURE DES DOCUMENTS

Avoir une **Description** et sélectionner un **Type** qui a du sens pour chaque document requis téléchargé dans votre formulaire de demande **assurera une analyse adéquate de votre projet**.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type	
CHARGER Déposer le fichier ici			--Sélectionnez--	×
Ajouter				

Pour la **Description** de chaque document téléchargé, **copiez les noms des documents de la Liste des documents requis**.

EXEMPLES :

- **DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** dans le cas d'une captation de spectacle produite par une société de production liée : le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle. Dans le cas d'une coproduction internationale, en vertu d'accords officiels, un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé ([formulaire disponible](#)).

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type	
CHARGER Déposer le fichier ici		DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ_Date	Devis	×
Ajouter				

- **NOUVEAU DÉCLARATION SUR LE STATUT CANADIEN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES** ([le nouveau formulaire 2022-2023 est disponible sur le site du FMC](#)). Veuillez soumettre un formulaire pour la société candidate et, le cas échéant, pour le co-requérant, les sociétés mères ou tout autre actionnaire qui est une société.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type	
CHARGER Déposer le fichier ici		DÉCLARATION SUR LE STATUT CANADIEN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES_Nom de la Société requérante	Profil de l'entreprise	×
CHARGER Déposer le fichier ici		DÉCLARATION SUR LE STATUT CANADIEN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES_Nom de la Société co-requérante	Profil de l'entreprise	×
Ajouter				

Veuillez noter que tout matériel dépassant le nombre maximum de pages ne sera pas examiné pendant le processus d'évaluation sélective. Les hyperliens vers du matériel audiovisuel ne doivent pas provenir de plateformes nécessitant une inscription ou permettant le partage d'informations personnelles au requérant (ex. Google Drive, Microsoft OneDrive). Les documents directement téléchargés sur Dialogue doivent être en format PDF, Microsoft Word, Microsoft Excel ou tout autre format compatible avec Microsoft Office ou Adobe Acrobat. Les formats de fichier permettant la compression de données (ex. ZIP) ne doivent être utilisés que pour les images, fichiers audios et audiovisuels. Les documents dont les formats ne sont pas pris en charge (ex. Apple Pages, Apple Numbers) ne seront pas évalués.